

Avis d'achèvement, rapport de conception et de construction

Sur la conception détaillée et l'étude d'évaluation environnementale

de portée générale de l'autoroute 148 (de pembroke au chemin greenwood), GWP-214-00-00

APERÇU DU PROJET

Le ministère des Transports (MTO) et son consultant Parsons Inc. ont terminé la rédaction du rapport de conception et de construction (DCR, pour *Design and Construction Report*) pour la conception détaillée et l'étude d'évaluation environnementale (ÉE) de portée générale de l'autoroute 148 à partir d'environ 200 mètres à l'ouest de la promenade Angus Campbell dans la ville de Pembroke jusqu'à environ 300 mètres à l'est de l'intersection du chemin Greenwood.

Le plan recommandé comprend la réfection du pavage afin d'augmenter sa performance, l'amélioration des intersections et du fonctionnement général, une sécurité accrue pour les piétons et les cyclistes, des améliorations au niveau du drainage de l'autoroute, de la gestion des accès, ainsi que des infrastructures municipales (égout sanitaire et aqueduc).

Vous trouverez des renseignements additionnels sur le site Web du projet à l'adresse suivante : www.autoroute148.ca.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'étude a suivi le processus de planification approuvé pour un projet du groupe B conformément à l'évaluation environnementale de portée générale pour les routes provinciales (2000), qui prévoit la possibilité de participation publique du début à la fin du projet. Le DCR décrit le processus d'évaluation environnementale suivi, la consultation, les impacts et les mesures d'atténuation, les détails de conception et les spécifications contractuelles pour la construction.

Le but de cet avis est de lancer la période de commentaires publics sur le DCR. Nous souhaitons entendre vos commentaires concernant cette étude et le DCR. **Une copie du DCR sera disponible pour une période de commentaires publics de 30 jours sur www.autoroute148.ca et aux endroits suivants aux heures d'ouverture habituelles du 10 octobre 2024 au 10 novembre 2024.**

Canton de Laurentian Valley

460 route Witt,
bureau du greffier,
Pembroke (Ontario) K8A 6W5

Comté de Renfrew

9 route International,
bureau du greffier,
Pembroke (Ontario) K8A 6W5

Bibliothèque publique de Pembroke

237, rue Victoria
Pembroke (Ontario) K8A 4K5

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité pour consulter le DCR, veuillez contacter l'un des responsables du projet ci-dessous.

COMMENTAIRES

Les personnes intéressées sont encouragées à consulter le DCR et à fournir des commentaires à l'équipe de projet avant le **10 novembre 2024**. Pour nous faire part de vos commentaires ou vous inscrire à la liste d'envoi de l'étude, rendez-vous sur le site Web du projet à l'adresse www.autoroute148.ca ou communiquez avec l'un des responsables du projet :

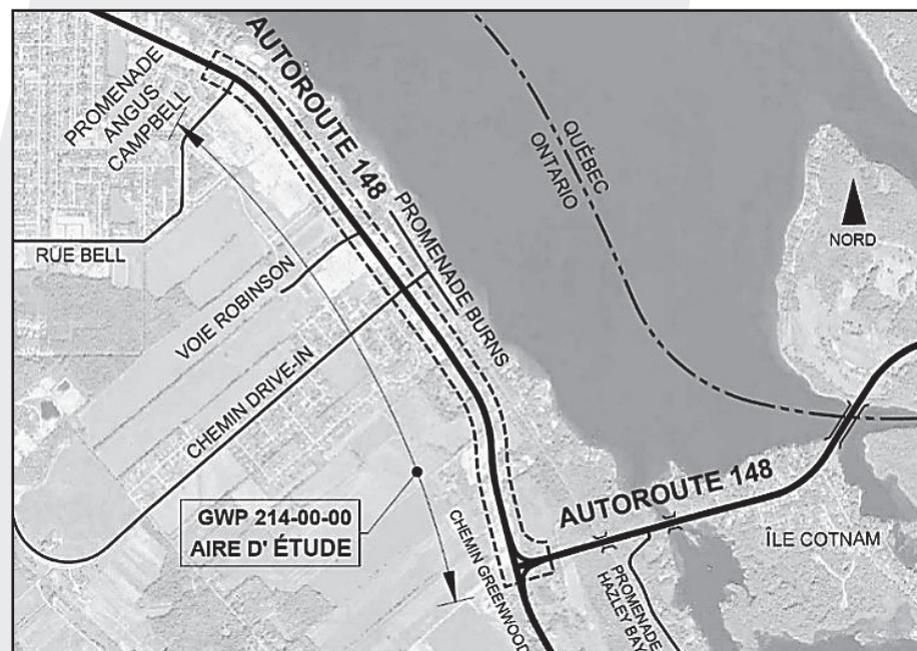
M. Chris Belanger

Chef de projet au MTO
Ministère des Transports
1355, boulevard John Counter
Sac postal 4000
Kingston (Ontario) K7L 5A3
tél. : 613 583-4573
courriel : chris.belanger@ontario.ca

M^{me} Sonia Ahluwalia, PMC, C. Tech

Experte-conseil et gestionnaire de projet
Parsons Inc.
100-1223, rue Michael Nord
Ottawa (Ontario) K1J 7T2
tél. : 647 962-2379
courriel : sonia.ahluwalia@parsons.com

De plus, une demande peut être présentée au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour obtenir une ordonnance exigeant un niveau d'étude plus élevé (c'est-à-dire exigeant une approbation d'évaluation environnementale individuelle ou complète avant de pouvoir procéder) ou l'imposition de conditions (p. ex. exiger des études plus approfondies), uniquement si l'ordonnance demandée peut prévenir, atténuer ou éliminer les impacts sur les droits ancestraux et issus de traités protégés par la Constitution. Les demandes pour d'autres motifs ne seront pas prises en compte. Les demandes doivent inclure les coordonnées du demandeur et son nom complet.



Les demandes doivent préciser le type d'ordonnance demandée (demande de conditions supplémentaires ou demande d'évaluation environnementale individuelle ou complète), la manière dont une ordonnance peut prévenir, atténuer ou éliminer les impacts négatifs potentiels, ainsi que toute information à l'appui de ces déclarations. Cela permettra au ministère d'examiner efficacement la demande.

La demande doit être adressée par écrit ou par courriel à :

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs
777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2J3
courriel : minister.mecp@ontario.ca

Directeur, Direction de l'évaluation environnementale

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
135, avenue St. Clair Ouest, 1^{er} étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
courriel : EABDirector@ontario.ca

Une copie de la demande doit également être envoyée aux membres de l'équipe (MTO et Parsons) par courrier ou par courriel aux coordonnées fournies ci-dessus.

Les commentaires et l'information recueillis ont pour but d'aider le MTO à répondre aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario*. La collecte d'information se déroulera conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires feront partie du domaine public. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité afin de pouvoir participer à ce projet, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet dont le nom apparaît ci-dessus.

DATE DE LA PREMIÈRE PUBLICATION DE L'AVIS : 30 SEPTEMBRE 2024